

FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°652

Du 20 Décembre 2023



District de Savoie de Football
B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX
Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81
Email : district@savoie.fff.fr
Site : <http://savoie.fff.fr>



**Le District sera fermé
du lundi 25 décembre au lundi 1er janvier
inclus.**

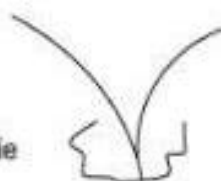


SOMMAIRE

Comité Directeur.....	page 2	Commission Féminine	page 27-28
Secrétariat	page 3-4	Commission Technique	page 29-32
FAFA	page 5	Commission des Règlements	page 33-34
Trésorerie	page 6	Commission d'appel en matière disciplinaire.....	page 35-38
Commission FMI	page 7-8	Commission des Arbitres.....	page 39-42
Commission Sportive	page -9- 12	Statut de l'arbitrage	page 43-46
Commission des Jeunes.....	page 13-15	Commission départementale des Terrains et installations sportives .	page 47-49
Commission Futsal	page 16-23	Commission de Discipline	page 50-52
Commission des Coupes	page 24-26	Annexes	page 53



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de
faire vivre le Football, nous
saisissons la balle au bond.

COMITÉ DIRECTEUR

REUNION du Lundi 18 Décembre 2023

Président : Mr ANSELME

Présents :

Mmes LECHALARD - JULLIARD

Mrs. CRESTEE – ELHOMBRE– COHEN - HUNSTEDT– DIETZ - GALLET - SAILE – SPADA – SOARES – GACHET –
DESMARIEUX - BILLAUD – CAREGLIO – JANET– VALENTINO - TOGNET - FONTAINE

Excusés :

Mrs. RADOSZYCKI – SALINO – GUICHARD





SECRÉTARIAT

REUNION du Lundi 18 Décembre 2023

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 11 décembre 2023 au 18 décembre 2023

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers:

BELAROUCI Ismaël - U.S. MODANE - CHAMBERY SPORT 73 -

Commission des Règlements:

F.C. NIVOLET - APREMONT FC - U.S. DOMESSIN -

Commission d'Appel en matière Réglementaire :

C.A. ST JEAN DE MAURIENNE -

Commission Sportive:

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - UNION SPORTIVE CLUSES BONNEVILLE FORON 74 - ENT. VAL D'HYERES - F. C. CHAMBOTTE - F.C. ST BALDOPH - U.S.C. AIGUEBELLE - F.C. SUD LAC - U.S. MODANE (2) - U.S. ST REMY DE MAURIENNE (2) - F.C. ST MICHEL SP. (4) - GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD (4) - MONTMELIAN A. - ET.S. LE BOURGET DU LAC (2) - ENT. S. DE TARENTEISE - U.S. DOMESSIN (2) - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE (2) - E.F. CHAUTAGNE - U.S. CHARTREUSE GUIERS - C.A. YENNOIS - FC HAUTE TARENTEISE (2) - AS CUINES LA CHAMBRE VAL D ARC – AS MONT JOVET BOZEL – APREMONT FC – A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBERY – FC LAISSAUD

Commission Des Arbitres:

U.S. MODANE - Maxime Da Costa - Abdeghani MOURCHAD - F.C. NIVOLET - Jacky MESTACH

Commission De Discipline:

Courrier:

ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE - A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMB. - Salim ABADDAR - COGNIN SP. - GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD

Rapport :

ENT. VAL D'HYERES

Commission des Terrains :

César DISSAC

Commission FAFA:

GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD -

Commission des Coupes :

AIX F.C. - F.C. NIVOLET

Commission FMI:

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

Demande de médailles Jeunesse et Sports



Les clubs qui souhaitent voir récompenser un adhérent de leur club
(Dirigeant /dirigeante, éducateur, membre du bureau ou des manifestations) par
l'obtention d'une médaille jeunesse et Sports (bronze argent ou or)
sont priés de contacter :

Maurice BILLAUD au 07 50 46 30 08.

Avant le 31 janvier 2024 délai de rigueur

Médaille de bronze à partir de 6 années

Médaille d'argent après 10 années dont 4 après la médaille de bronze

Médaille d'or après 15 années dont 5 après la médaille d'argent.

COMMISSION FAFA

Lundi 18 décembre 2023

Notes aux clubs FAFA - Equipement

Pour les dossiers FAFA équipement, les clubs doivent informer le district et commencer à « monter » les dossiers avant le 31 janvier 2024. A cette date, nous effectuerons la ventilation de la subvention de la Savoie entre les dossiers reçus et dûment complétés.

DRUMETTAZ : votre dossier semble complet. En cours d'instruction.
Le montant alloué sera déterminé au 31 Janvier 2024.

LA MOTTE SERVOLEX : Votre dossier concernant l'éclairage LED est incomplet. Il manque la fiche projet dûment complétée, la délibération de la mairie, par ailleurs, merci de nous dire la date approximative des travaux.

LE PONT : Votre dossier concernant l'éclairage LED semble complet.
Il est transmis à la commission régionale pour instruction avec une demande de subvention de 3 600€

CHARTREUSE – Terrain Entre Deux Guiers éclairage LED : Votre dossier semble complet, en cours d'instruction.

LE BOURGET DU LAC - Terrain André SANDON : Votre dossier semble complet, en cours d'instruction.
La subvention de 80 % est le maximum autorisé par la loi et en aucun cas le taux du FAFA.
Pour ce qui concerne le projet de drainage (projet N° 6), le taux maximum de subvention est de 20 % plafonné à 15 000 Euros.
De plus cela dépend du budget alloué au District.
La répartition entre les projets de Savoie se fera au 31 Janvier 2024.
Merci de bien vouloir nous confirmer le maintien de votre projet dans ces conditions.

FC LAISSAUD : en attente retour documents

AS UGINE : en attente retour documents

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2023/2024. La répartition s'effectuera au début de l'année 2024 (31 janvier 2024).



Sérigraphie - Flochage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. jpcreation@jpcreation.fr

TRÉSORERIE

Mercredi 18 décembre 2023

Virements

FC CHAMBOTTE :	234,00 €
US LA RAVOIRE :	355,00 €
SUD LAC :	113,00 €

CHAMBERY SPORT 73 : 1 200,00 €
en règlement des deux premières échéances. Reste 600 € à régler avant le 20 janvier 2024.





COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

18 décembre 2023

Président : Patrick JANET 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI : Rappel procédure pour match non joué

IMPORTANT : Nous rappelons que dès qu'un match est mis à disposition des clubs, la FMI doit être faite, même en cas de forfait d'une équipe.

la procédure est disponible sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2020/09/document-absence-FMI-2023-2024.pdf>

FMI : INCIDENTS RENCONTRES

IMPORTANT : Nous rappelons que dès que vous rencontrez un problème avec votre match sur la tablette et que vous utilisez une feuille papier, vous devez envoyer le document d'absence FMI

la procédure est disponible sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/simple/document-absence-fmi/>

FMI : documentation

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI

Et sur internet dans assistance FMI (adresse/) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes

FMI : TABLETTES et point d'attention

Comme déjà indiqué sur plusieurs PV, le district n'a pas de tablettes à mettre à disposition des clubs
Vous devez vous en procurer une qui réponde aux critères demandés

- RAM : 2Gb

- Ecran : 10"(Android) / 9.4"(Ipad)
- Résolution Ecran : 1280 x 800 pixels
- Batterie : 6400 mAh
- CPU : Quad-core ARM @ 1.8GHz
- Capacité de stockage : 16Gb

ATTENTION : Certaines nouvelles tablettes ont un nouveau système d'exploitation qui ne permet pas de charger l'application FMI à partir du store.

Les tablettes récentes concernées indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google.

Une procédure validée par certains clubs déjà, permet de contourner le problème

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

Télécharger le lien APK :

- https://app.lfpl.fr/fmi/feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici un exemple de procédure pour les tablettes Lenovo TAB M10.

1. Paramètres
2. Applis et notifications
3. Préférences avancées
4. Accès spécifiques des applications
5. Installation d'applis inconnues
6. Sélectionner « Chrome »
7. Autoriser cette source



COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

SENIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 18 décembre 2023

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET, Christophe VALENTINO

La Commission vous souhaite de Bonnes Fêtes de Fin d'année.



COURRIERS CLUB REÇUS

U.S MODANE : lu et noté, vu le nombre de matchs reportés en championnat de votre adversaire du jour, plus le tour de coupe Cortade début mars voilà pourquoi la commission avait programmé cette rencontre à cette date (encore reporté le 17 décembre 2023)

ENT. S. DRUMETTAZ MOUXY : Feuille match papier D5C du 19 novembre 2023

FC APREMONT /AS BARBERAZ : reçu feuille de match papier de la rencontre du 17 décembre 2023 D3A

FC HAUTE TARENTEISE : lu et noté, Arrêté Municipal terrain Jean Claude Rocca à la PLAGNE TARENTEISE Le 17 décembre 2023

E.S TARENTEISE : lu et noté, Arrêté Municipal stade BARDASSIER à Salins les Thermes Le 17/12/2023.

FC SUD LAC : lu et noté, Arrêté Municipal D4A stade Mercier à Voglans

AS BRISON : Arrêté municipal du 17 décembre 2023



F.C SUD LAC : lu et noté, Forfait Général de l'équipe 3 en D5 C Le 17 décembre 2023

AS BOZEL MONT JOVET : lu et noté, pour votre 1er Forfait en D3B du 17 décembre 2023

FC ST MICHEL SP : lu et noté, la commission étudiera à la rentrée votre mail suite au forfait du 17 décembre 2023 de votre adversaire du jour

US DOMESSIN : D3A, lu et noté pour terrain de repli à St GENIX LES VILLAGES
Le 17 décembre 2023 remerciement.

Mr CHEVALLIER Michel, reçu rapport de terrain impraticable à Albertville du 02 décembre 2023.

Mr DUPAYS Christophe, lu et noté, arbitre de la rencontre inversée D3A YENNE /LE BOURGET

EF Chautagne : lu et noté pour la rencontre reportée de D2 du 17 décembre 2023, en attente du rapport du délégué

La Commission remercie ces clubs pour les inversions effectuées

C.A Yenne : lu et noté, accord pour inversion sur terrain synthétique le 17 décembre 2023

Le Bourget du Lac : lu et noté, demande au club de C.A Yenne pour inversion de rencontre.

Match D5A N° 26856550 Retour du 17 décembre 2023 entre ENT FC CHAUTAGNE /US LA MOTTE SERVOLEX en accord entre les deux clubs la rencontre est déplacée sur le terrain
Synthétique de la Motte Servolex.

FORFAIT du 17 décembre 2023

Match Aller N°26474031 D3B du 17 D2CEMBRE 2023

AS MONT JOVET BOZEL / ST MICHEL FC 1^{er} Forfait du club de AS MONT JOVET BOZEL

Une fiche navette suivra la trésorerie.

Match Aller N° 26474031 D3B du 17 décembre 2023 AS MONT JOVET BOZEL / ST MICHEL FC Inversé

AS Bozel suite à son forfait a envoyé un mail au district le samedi, mais n'a

Prévenu aucun membre de la commission sportive de son forfait, comme le règlement le stipule.

Prévoit la commission applique l'amende de 35€ et transmet la fiche navette à la

Trésorerie.

Match Aller N° 26466817 du 17 décembre 2023 D3A

Suite à la suspension de terrain BOUTRON pour le club CHAMBERY SPORT 73, ce club ayant trouvé Un terrain de Repli à plus de 30 Kms, la rencontre n°26466817 D3A du 17 Décembre 2023 a eu lieu au stade Georges COIFFET à Belley CHAMBERY SPORT 73/ A.P.C.R2, Article 39-2 Terrain suspendu Règlement du District Les Kilomètres supplémentaires seront à la charge du club sanctionné, sur la base du tarif kilométrique prévu à cet effet. Le club CHAMBERY SPORT 73 doit indemniser les Kms soit 36Kms x 2€= 72€ au club A.P.C.R

Une fiche Navette suivra pour la trésorerie.



NOTES AUX CLUBS

Reprise des Réunions et PV Commission Sportive du District de Savoie Le 08 janvier 2024

La Commission Sportive informe les clubs que courant janvier 2024 elle
Va étudier toutes les feuilles de matchs Aller, pour contrôler les clubs qui sont en infraction de l'article 26-10-2 et qui
n'ont pas inversé leurs rencontres et appliquera l'amende prévue à cet effet.

Matchs Inversés du Week End

Match Aller N°24666826 D3A du 17 décembre 2023

LE BOURGET DU LAC / C.A YENNE 1 Inversé avec l'accord des deux clubs

Championnat D5 de printemps : possibilité d'inscrire ou d'enlever une équipe jusqu'au 1er février 2024

Homologations

Fiche Navette du 04 décembre 2023 Commission Règlement

Match N° 26467336 D3A du 19 novembre 2023 D3A US DOMESSIN / A. PORTUGAIS CROIX ROUGE

Match perdu par pénalité au club de Domessin

Résultat :	US DOMESSIN	0 but, -1Pt
	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE	1 but, 3Pts.

Fiche Navette du 04 décembre 2023 Commission Règlement

Match N° 26473859 du 26 novembre 2023 D3B US LA RAVOIRE 2/CA MAURIENNE 2

Match perdu par pénalité au club du CA MAURIENNE 2

Résultat :	CA MAURIENNE 2	0 but, -1Pt
	LA RAVOIRE US 2	2buts, 3pts.

Rappel aux clubs

Divers clubs ne respectent pas certains règlements, les membres de la commission doivent être informés pour tout changement du Week End (Date, Horaire, Terrain impraticable ou reporté, même pour une inversion) la commission sportive appliquera l'amende des règlements du District prévu à cet effet.

! Précisions sur l'application de l'article 26-10-2 :

En cas de terrain impraticable (arrêt municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenu par téléphone (message vocal si besoin) au plus tard la veille de la rencontre.

Responsable Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31

Adjoint Séniors : Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93

Rappel règlement sportif du district

6 - 2 – 1 - Match se déroulant en nocturne

- 1) Lorsqu'un club en District de Savoie dispose d'installations classées en catégorie E-5 selon les règlements généraux de la FFF, il pourra fixer auprès de la Commission Sportive la rencontre le vendredi (avec l'accord des deux (2) clubs), le samedi à la demande seule du club recevant. 23 Règlements sportifs du District de Savoie de Football & Annexe Championnats Jeunes Saison 2019/2020 L'heure de la rencontre sera fixée à 20 H 00 son adversaire ne pourra refuser son accord pour le samedi.
- 2) Un club dès communication de la composition de sa poule de championnat peut solliciter le coup d'envoi de ses rencontres à domicile, le samedi ou le vendredi à 18 H 00 ou 19 H 00. Cette demande doit être formulée auprès de ses adversaires et de la Commission Sportive 15 jours au plus tard avant la première journée de compétition. Les clubs adverses en cas de désaccord doivent faire parvenir l'avis motivé de leur refus au club demandeur et à la Commission Sportive 15 jours avant la date de la rencontre (Celle-ci sera alors fixée définitivement à 20 H 00 le samedi).

**LA COMMISSION RAPPELLE QUE SEUL LES MAILS VENANT DE LA MESSAGERIE OFFICIELLE DU CLUB
SERONT PRIS EN COMPTE**

« Beaucoup trop de mails viennent de messageries personnelles !!! »

Numéro du club « 0000000@laurafoot.fff.fr »

VEUILLEZ renseigner au plus tôt sur foot club les contacts club saison 2023/2024

« Au moins 2 personnes du club »

Afin de pouvoir joindre le club le week-end en cas de divers problèmes MERCI.

COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

Lundi 18 décembre 2023

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

COURRIERS RECUS

ST – BALDOPH : reçu arrêté municipal.

CHAMPIONNATS

MATCHS NON-JOUES la commission mettra les dates FIN JANVIER

MATCH N° 26779658	FC ST-BALDOPH 1 / AS MONT JOVET BOZEL 1
MATCH N° 26781109	CHAMBERY SPORT 73 1 / US LA MOTTE SERVOLEX 2
MATCH N° 26780442	AS MONT JOVET BOZEL 1 / FC BELLE ETOILE MERCURY 1
MATCH N° 26781111	JS CHAMBERIENNE 1 / CHAMBERY SPORT 73 1
MATCH N° 26781114	GAPS 1/ FC ST-BALDOPH 1

La commission vous souhaite de bonnes fêtes Et rendez -vous en 2024



U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

IMPORTANT

TOUS les matchs sont programmés à 14H30 (HORAIRE HIVER) et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés

NOTE AUX CLUBS

RAPPEL IMPORTANT

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

IL EST OBLIGATOIRE DE NOTER LE N° DU MATCH, CATEGORIE POUR CHAQUE COURRIER SANS CELUI-CI LE COURRIER NE SERA PAS VALIDE.

Les matchs non joués n'ayant aucune incidence sur le classement NE SERONT PAS JOUES.
La composition des poules paraîtra ultérieurement.

La commission vous souhaite des joyeuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en JANVIER.





U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Courriers clubs reçus

A/ COURRIERS DES CLUBS : LIEUX DE RENCONTRES DU 17 décembre 2023

US DOMESSIN 1 / LA SAVOYARDE 2 :

Lu et noté vos courriers : Très compliqué pour la commission de gérer ce match quand vous tombez d'accord puis changer toutes les quatre heures la date, le lieu et l'heure. Soyez raisonnable à l'avenir. Merci de votre compréhension.

GAPS : Nous attendons le retour de la COMMISSION DE DISCIPLINE et des REGLEMENTS.

Pour ce qui est du Championnat d'automne, celui-ci est terminé.

La commission va commencer à réaliser le Championnat printemps, elle reste à votre écoute pour d'éventuelles questions.

LA COMMISSION VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE FIN D'ANNÉE

U13 Hugues DIETZ : 06 84 83 88 21
Faïçal REMILI : 06 18 18 30 28

COURRIERS

Feuille de match du 25 novembre 2023 : CA MAURIENNE

CRITERIUM U13 – LAURA FOOT

Suite aux matchs de l'automne 2023, le classement de la Poule D1-A à désigner les 3 premiers pouvant participer au critérium 2024.

1^{er} : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL1

(18 points – GA : 37 à 8)

2^{ème} : US LA MOTTE SERVOLEX 1

(18 points – GA : 28 à 11)

3^{ème} : FC NIVOLET (15 points)



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 18 décembre 2023

Championnat Futsal Séniors Savoie / Haute Savoie Pays de Gex

SONT INSCRITS EN CHAMPIONNAT BI DEPARTEMENTAL

Coté Savoie

ASS FUTSAL ROCHETTE O 2
U S CHARTREUSE GUIERS 1
FUTSAL BOURGET UNITED
LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY

Coté Haute Savoie

A S THONON
CBF 74
FLAC 2

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.

Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres (aller/retour)

Les 3 derniers jouent les places de 5 / 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

Début du championnat semaine du 16 au 22 Octobre 2023

Voici les 3 premières journées du calendrier, le calendrier est en ligne sur le site.

JOURNEE N° 1

FUTSAL BOURGET UNITED contre U S CHARTREUSE GUIERS
13 JANVIER 2024 A 20H00 GYMNASSE MARLIOZ A AIX LES BAINS

JOURNEE N°5

CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS
SAMEDI 27 JANVIER 2024 A 18H00 GYMNASSE BRIFFOD

JOURNEE N° 7

CBF 74 contre FLAC 2
SAMEDI 23 DECEMBRE 2023 A 18H00 GYMNASSE BRIFFOD

JOURNEE N° 8

EXEMPT : AS THONON
U S CHARTREUSE GUIERS CONTRE FLAC 2
MARDI 16 JANVIER 2024 A 21H00 GYMNASSE DES ECHELLES
HFCC CONTRE FBU
JEUDI 18 JANVIER 2024 A 20H45 GYMNASSE COTE ROUSSE CHAMBERY
AFRO 2 CONTRE CBF 74
VENDREDI 19 JANVIER 2024 A 21H00 GYMNASSE DU CENTENAIRE A LA ROCHETTE



COUPES DE SAVOIE FUTSAL

CANDIDATURES RECUES POUR ORGANISATION DES FINALES du 25 FEVRIER 2024
A S UGINE

ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE

Décision lundi 18 décembre par le Comité Directeur

L'organisation de la finale est attribuée au club de UGINE AS

SENIORS MASCULINS

Dates des rencontres :

1^{er} tour : Semaine du 8 au 14 janvier 2024

2^{ème} tour : Semaine du 22 au 28 janvier 2024

3^{ème} tour : Semaine du 05 au 11 février 2024

Finale le 25 février 2024

Inscriptions au jour de parution du PV :

FLAC 2	AS THONON	US CHARTREUSE GUIERS	AFRO 2
CBF 74	FBU	HFCC	US LA MOTTE SERVOLEX
JS CHAMBERY			

Tirage au sort effectué par Denis CRESTEE, secrétaire général du District de Savoie de Football, le lundi 11 décembre 2023 :

ATTENTION, UN CLUB PREND LA PLACE DE L'EXEMPT

US CHARTREUSE GUIERS CONTRE AS BRISON ST INNOCENT

MARDI 9 JANVIER 2024 A 21H00 AU GYMNASSE DES ECHELLES

CBF 74 CONTRE US LA MOTTE SERVOLEX

SAMEDI 13 JANVIER 2024 A 18H00 GYMNASSE BRIFFOD A BONNEVILLE

FLAC 2 CONTRE FBU

SAMEDI 13 JANVIER 2024 A 12H30 GYMNASSE SOMMEILLER A ANNECY

AS THONON CONTRE JS CHAMBERY

DIMANCHE 14 JANVIER 2024 A 20H00 GYMNASSE DU GENEVRAY A THONON

AFRO 2 CONTRE HFCC

VENDREDI 12 JANVIER 2024 A 21H00 GYMNASSE DU CENTENAIRE VALGELON LA ROCHETTE

Attention : pour les équipes qui n'évoluent pas en championnat, merci de désigner un correspondant futsal dans FOOTCLUB pour la FMI obligatoire.

SENIORS FEMININ INSCRIPTION PAR MAIL (les équipes du championnat seniors féminin à 8 sont inscrites d'office)

Les rencontres sous forme de trois plateaux se dérouleront des week-ends suivants :

1^{er} plateau 6 ou 7 janvier 2024 toutes les équipes

2^{ème} plateau 20 ou 21 janvier 2024 toutes les équipes (APCR candidat pour recevoir 1 plateau au gymnase BOUTRON)

3^{ème} plateau 3 ou 4 février 2024 toutes les équipes

6 équipes classées par addition de point sur l'ensemble des 3 plateaux sont qualifiées

1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule le 17 ou 18 février 2024

Finale le 25 FEVRIER 2024

APCR propose le gymnase BOUTRON le 21 JANVIER 24

ENT APCR/ESB	COEUR DE SAVOIE	ENT F CHAUTAGNE
US ST REMY	ENT GFVD	USC AIGUEBELLE



US DOMESSIN
AF MONTMELIAN
AS UGINE
FC CHAMBOTTE

FC LA ROCHETTE
ES MOUXY DRUMET
AIX FC

FC HAUTE TARENTAISE
AS BARBERAZ
US CHARTREUSE GUIERS

1^{er} TOUR 6 OU 7 JANVIER 2024

Merci aux clubs qui peuvent recevoir un plateau les 6 ou 7 janvier 2024 de se manifester auprès du District. Il faut un créneau horaire de 2H30 / 3H00

1 fois 17 minutes, en cas d'égalité à la fin de la rencontre, 3 tirs au but par des joueuses présentes sur le terrain à la fin de la rencontre puis mort subite si besoin. 3 pts rencontrent gagnée sur terrain, 2 pts rencontre gagnée aux tirs au but, 1 pt rencontre perdue aux tirs au but, 0 pt rencontre perdue sur le terrain. Classement général sur 3 tours. Les 6 équipes en tête, qualifiées pour les demies finales. 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule pour la finale.

PLATEAU 1

GYMNASSE DELPHINE ET JONATHAN A CHAMBERY SAMEDI 6 JANVIER 2024

RDV 8H30 DEBUT 9H15

ENT APCR/ESB
COEUR DE SAVOIE F
FC LA ROCHETTE
AS UGINE

PLATEAU 2

GYMNASSE DELPHINE ET JONATHAN A CHAMBERY SAMEDI 6 JANVIER 2024

RDV 10H45 DEBUT 11H30

ENT F CHAUTAGNE
AIGUEBELLE US
FCHT 2
AIX FC

PLATEAU 3

GYMNASSE DELPHINE ET JONATHAN A CHAMBERY SAMEDI 6 JANVIER 2024

RDV 13H15 DEBUT 14H00

ENT GFVD 2
MONTMELIAN US
BARBERAZ AS
FC CHAMBOTTE

PLATEAU 4

GYMNASSE DELPHINE ET JONATHAN A CHAMBERY SAMEDI 6 JANVIER 2024

RDV 15H30 DEBUT 16H15

ST REMY US
DOMESSIN US
ES MOUXY DRUMET
US CHARTREUSE GUIERS

**ATTENTION, TOUTES LES FORMATIONS PARTICIPENT AUX 3 PREMIERES JOURNEES
2 IEME JOURNEE LES 20 ou 21 JANVIER 2024. NOUS RECHERCHONS DES GYMNASSES
3IEME JOURNEE LES 3 ou 4 FEVRIER 2024. NOUS RECHERCHONS DES GYMNASSES**

U 18/19/20 MASCULIN INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club)

Match à élimination directe
1^{er} tour 6 ou 7 JANVIER 2024
2^{ème} tour 20 ou 21 JANVIER 2024
3^{ème} tour 3 ou 4 FEVRIER 2024
Finale le 25 FEVRIER 2024

INSCRITS :

FC MERCURY



AIX FC
GAPS
US CHARTREUSE GUIERS

Tirage effectué par M BILLAUD Maurice, vice-président du District de Savoie de Football, le 11 Décembre 2023
Ces rencontres doivent se jouer soit les 6 ou 7, 13 ou 14, 20 ou 21 janvier 2024
Merci de faire un retour au district le plus rapidement possible sur la date, le gymnase ou l'impossibilité de jouer à domicile.

FC MERCURY contre GAPS

En attente de propositions du FC MERCURY

FC AIX contre US CHARTREUSE GUIERS

SAMEDI 13 JANVIER 24 A 15H00 GYMNASSE GARIBALDI AIX LES BAINS

ATTENTION : POUR LES EQUIPES, MERCI DE DESIGNER UN CORRESPONDANT FUTSAL DANS FOOTCLUB POUR LA FMI OBLIGATOIRE.

U 16/17 MASCULIN INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club)

Match à élimination directe
1ier tour 6 ou 7 JANVIER 2024
2ieme tour 20 ou 21 JANVIER 2024
3ieme tour 3 ou 4 FEVRIER 2024
4ieme tour 10 ou 11 FEVRIER 2024
Finale le 25 FEVRIER 2024

INSCRITS :	FC MERCURY
	FC NIVOLET
	GAPS
	AIX FC
	AS UGINE
	FC CHAUTAGNE
	FC LA ROCHETTE
	US CHARTREUSE GUIERS
	F C ST BALDOPH
	AS HAUTE COMBE DE SAVOIE
	ENT BASSE MAURIENNE
	FC CHAMBOTTE
	U O ALBERTVILLE

Tirage effectué par M GACHET Jacky, responsable Futsal du District de Savoie de Football, le 11 décembre 2023
Ces rencontres doivent se jouer soit les 6 ou 7, 13 ou 14, 20 ou 21 janvier 2024
Merci de faire un retour au district le plus rapidement possible sur la date, le gymnase ou l'impossibilité de jouer à domicile.
Tour de cadrage pour 6 équipes est prévu les 3 ou 4 février 2024

1^{er} TOUR

GAPS contre ENT F CHAUTAGNE

DIMANCHE 7 JANVIER 2024 A 11H30 GYMNASSE DES ABRETS EN DAUPHINE

FC NIVOLET contre UO ALBERTVILLE

En attente de proposition du FC NIVOLET

F C AIX contre F C MERCURY

SAMEDI 6 JANVIER 24 A 15H00 AU GYMNASSE GARIBALDI AIX LES BAINS

A S UGINE contre ENT BASSE MAURIENNE

En attente de proposition de l' AS UGINE



U S CHARTREUSE GUIERS contre F C ST BALDOPH

SAMEDI 20 JANVIER 24 A 14H00 AU GYMNASSE DES ECHELLES

AS HAUTE COMBE DE SAVOIE contre FC LA ROCHETTE

En attente de proposition de l' AS HAUTE COMBE

F C CHAMBOTTE : EXEMPT

Attention : pour les équipes, merci de désigner un correspondant futsal dans FOOTCLUB pour la FMI obligatoire.

U 14/15 MASCULIN INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club)

Rencontres par plateaux

1^{er} tour en plateaux 13 ou 14 JANVIER 2024

2^{ème} tour en plateaux 27 ou 28 JANVIER 2024

3^{ème} tour en plateaux si besoin 10 ou 11 FEVRIER 2024

1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule 17 ou 18 FEVRIER 2024

Finale le 25 FEVRIER 2024

INSCRITS :

FC MERCURY
FC NIVOLET
AS UGINE
US LA MOTTE SERVOLEX
GAPS
FC CHAUTAGNE
FC LA ROCHETTE
ES LE BOURGET DU LAC
AFRO
US CHARTREUSE GUIERS
E S TARENTAISE
GROU JEU LA SAVOYARDE
FC CHAMBOTTE
AS HAUTE COMBE DE SAVOIE
ENT BASSE MAURIENNE
A S BARBERAZ

Tirage effectué par M GACHET Jacky, responsable Futsal du District de Savoie de Football, le 11 décembre 2023

Les plateaux devront avoir lieu les 13 ou 14 janvier 2024, merci aux clubs qui peuvent recevoir un plateau de se manifester, il faut un créneau horaire de 2H30 environ.

3 qualifiés par plateau pour le 2^{ème} tour

PLATEAU 1

DIMANCHE 14 JANVIER 2024 AU GYMNASSE DE NOVALAISE

RENDEZ VOUS 14H30 DEBUT 15H00 CLUB SUPPORT : GAPS

FC MERCURY

GAPS

ENT BASSE MAURIENNE

AS HAUTE COMBE DE SAVOIE

PLATEAU 2

SAMEDI 13 JANVIER 2024 AU GYMNASSE DES ECHELLES

RENDEZ VOUS 13H30 DEBUT 14H00 CLUB SUPPORT : US CHARTREUSE GUIERS

FC NIVOLET

AS BARBERAZ

US CHARTREUSE GUIERS

ES TARENTAISE

PLATEAU 3

SAMEDI 13 JANVIER 2024 AU GYMNASSE DU CENTENAIRE A LA ROCHETTE

RENDEZ VOUS 11 H30 DEBUT 12H15 CLUB SUPPORT : AFRO



AS UGINE
US LA MOTTE SERVOLEX
FC LA ROCHETTE
ES LE BOURGET DU LAC

PLATEAU 4

SAMEDI 13 JANVIER 2024 AU GYMNASSE DU CENTENAIRE A LA ROCHETTE
RENDEZ VOUS 15 H00 DEBUT 15H30 CLUB SUPPORT : AFRO
AFRO
FC CHAMBOTTE
GROU JEU LA SAVOYARDE
E F CHAUTAGNE
VAL D'HYERES

U14/15 FEMININ INSCRIPTION PAR MAIL (1 maxi par club) Les rencontres sous forme de trois plateaux se dérouleront des week-ends suivants :
1ier plateau 6 ou 7 janvier 2024 toutes les équipes
2ieme plateau 20 ou 21 janvier 2024 toutes les équipes
3ieme plateau 3 ou 4 février 2024 toutes les équipes
6 équipes classées par addition de point sur l'ensemble des 3 plateaux sont qualifiés
1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule le 17 ou 18 février 2024
Finale le 25 FEVRIER 2024

INSCRIPTIONS : FC NIVOLET avec possibilité d'organiser un plateau U15F
le samedi 06 /01/24 de 9H00 à 12H30
GAPS
ES DRUMET MOUXY
AIX FC
U S LA MOTTE SERVOLEX
U S CHARTREUSE GUIERS
AS UGINE
FC CHAMBOTTE
ENT BASSE MAURIENNE
A S BARBERAZ

1^{er} TOUR

PLATEAU 1 le samedi 06 janvier 2024 au gymnase du NIVOLET.
Rendez-vous 9h00 début des rencontres 9h45 club support FC NIVOLET
FC NIVOLET
ES MOUXY DRUMET
US LA MOTTE SERVOLEX
A S UGINE
ENT BASSE MAURIENNE

PLATEAU 2 le samedi 06 janvier 2024 au gymnase des ECHELLES.
Rendez-vous 14H00 début des rencontres 14H45 club support : US CHARTREUSE GUIERS
GAPS
FC AIX
US CHARTREUSE GUIERS
FC CHAMBOTTE
AS BARBERAZ

Attention, toutes les formations participent aux 3 premières journées
2^{ème} journée les 20 ou 21 janvier 2024
3^{ème} journée les 3 ou 4 février 2024



U 12/13 MASCULIN PAR MAIL (1 maxi par club)

Rencontres par plateaux

1^{er} tour en plateaux 13 ou 14 JANVIER 2024

2^{ème} tour en plateaux 27 ou 28 JANVIER 2024

3^{ème} tour en plateaux 10 ou 11 FEVRIER 2024

1/2 finale, 2 poules de 3 avec 1 qualifié par poule 17 ou 18 FEVRIER 2024

Finale le 25 FEVRIER 2024

INSCRITS :

FC MERCURY
FC NIVOLET
AS UGINE
U S LA MOTTE SERVOLEX
AIX FC
GAPS
FC LA ROCHETTE
ES LE BOURGET DU LAC
BIOLLAY FC
AFRO
US CHARTREUSE GUIERS
E S TARENTAISE
FC SUD LAC
ENT VAL D'HYERES
GROU JEU LA SAVOYARDE
FC CHAMBOTTE
AS HAUTE COMBE DE SAVOIE
FC HAUTE TARENTAISE
ENT BASSE MAURIENNE
CHAMBERY SAVOIE FOOT
A S BARBERAZ

Tirage effectué par M GACHET Jacky, responsable Futsal du District de Savoie de Football, le 11 décembre 2023

Les plateaux devront avoir lieu les 13 ou 14 janvier 2024, merci aux clubs qui peuvent recevoir un plateau de se manifester, il faut un créneau horaire de 3H00 environ. 3 qualifiés par plateau pour le 1^{er} tour

PLATEAU 1

DIMANCHE 14 JANVIER 2024 GYMNASSE DELPHINE ET JONATHAN CHAMBERY RENDEZ VOUS 8H30 DEBUT 09H15

US LA MOTTE SERV

FC MERCURY

BIOLLAY FC

FC SUD LAC

PLATEAU 2

SAMEDI 13 JANVIER 2024 AU GYMNASSE DU CENTENAIRE A LA ROCHETTE

RENDEZ VOUS 8H30 DEBUT 9H15 CLUB SUPPORT : AFRO

FC NIVOLET

AS UGINE

AFRO

AS HAUTE COMBE DE S

US LA RAVOIRE

PLATEAU 3

DIMANCHE 14 JANVIER 2024 GYMNASSE DELPHINE ET JONATHAN CHAMBERY RENDEZ VOUS 10H30 DEBUT 11H15

FC AIX

GAPS

US CHARTREUSE GUIERS

GR J LA SAVOYARDE

PLATEAU 4

DIMANCHE 14 JANVIER 2024 GYMNASSE DELPHINE ET JONATHAN CHAMBERY RENDEZ VOUS 12H45 DEBUT 13H30
CHAMBERY SAV F
FC ROCHETTE
ES TARENTAISE
ENT BASSE MAURIENNE

PLATEAU 5

DIMANCHE 14 JANVIER 2024 GYMNASSE DELPHINE ET JONATHAN CHAMBERY RENDEZ VOUS 15H00 DEBUT 15H45
FC CHAMBOTTE
ES LE BOURGET DU LAC
ENT VAL D'HYERES
FC HAUTE TARENTAISE
AS BARBERAZ



COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membre : Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 18 décembre 2023

Présents : Jérôme SPADA, Maurice BILLAUD, Patrick JANET

Excusée : Ghislaine RAYNAL

COUPE de FRANCE 2023-2024

La commission des Coupes tiens à féliciter le club, staff et joueurs du :



CHAMBERY SAVOIE FOOT
NATIONAL 3



Pour leur qualification au 32^{ème} **de FINALE de la CDF** les opposant au :

TOULOUSE FC
LIGUE 1



VAINQUEUR DE L'ÉDITION 2023

VEZ NOMBREUX ENCOURAGER NOTRE ÉQUIPE LOCALE POUR CETTE RENCONTRE

COUPES DE SAVOIE

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.



CORTADE

1/4 de finale le Samedi 30 mars 2024 à 14h30

Le tirage aura lieu le 29 janvier 2024

RAFFIN

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024

AIGUEBELLE 2	vs	CUINES 2
CA YENNE 2	vs	LA RAVOIRE US 2
US LA MOTTE SERV 3	vs	US PONTOISE 2
FC BELLE ETOILE MERCURY 2	vs	EXEMPT

TROPHEE 73

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024 à 14h30

LA ROCHETTE 1	vs	PORT CX RGE/LE BOURGET 1
---------------	----	--------------------------

INFORMATION IMPORTANTE

L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à séniors filles et garçons

La transmission devra être effectuée dès la fin du match ou obligatoirement le
Dimanche soir avant 20heures.

En cas de problème de TRANSMISSION de FMI

Merci de m'envoyer par SMS (voir numéro en 1^{er} page)

Résultat du match et photo de la tablette ou feuille papier

La commission de Coupes sera dans l'obligation d'infliger des amendes aux clubs
ne respectant pas ces demandes.

U13 PITCH

2^{ème} tour le samedi 09 mars 2024

Qualifiés les 1^{er} et 2^{ème} de chaque plateau

A TARENTOISE

Plateau N° 1

A	ES TARENTOISE
B	FCHT
C	VAL D'HYERES
D	GAPS
E	CHAMBOTTE

A MERCURY

Plateau N° 2

LA RAVOIRE	A
CHAMBERY SAVOIE FOOT	B
CHARTREUSE	C
HTE COMBE	D
MERCURY	E



A LA MOTTE SERVOLEX

Plateau N° 3

A	LA MOTTE SERVOLEX
B	ST PIERRE
C	AIX FC
D	DRUMETAZ MOUXY

U13 SERALINI

er tour le Samedi 30 mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1^{er} et 2^{ème} de chaque plateau

A DOMESSIN

Plateau N° 1

SUD LAC
ST BALDOPH
DOMESSIN
JS CHAMBERY

A BAUGES

Plateau N° 2

LA BATHIE
COGNIN
BAUGES
GRIGNON

U11 CREDIT AGRICOLE

2^{ème} tour le samedi 09 mars 2024

Qualifiés les 1^{er} et 2^{ème} de chaque plateau

A CHAMBERY SAVOIE FOOT

Plateau N° 1

A	ES DRUMETTAZ MOUXY 1
B	GAPS 1
C	LAISSAUD 1
D	UO ALBERTVILLE 1
E	CHAMBERY SF 1

A LA RAVOIRE

Plateau N° 2

US CHARTREUSE 1	A
FC NIVOLET 1	B
JS CHAMBERY 1	C
LA RAVOIRE 1	D
ENT BASSE MAURIENNE 1	E

A ST PIERRE

Plateau N° 3

A	ES TARENTAISE 1
B	QUEIGE 1
C	US GRIGNON
D	CHAMBERY SPORT 73 1
E	ST PIERRE SPORT 1

A ST MICHEL

Plateau N° 4

ST MICHEL 1	A
FC HT 1	B
CS BELLEY 1	C
CAM 1	D



COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Lundi 18 décembre 2023

Championnat

ATTENTION, le club de BARBERAZ engage une équipe dans cette poule et prendra la place de l'exempt.

Le club intégrera le championnat à la 7^{ème} journée, le dimanche 19 novembre 2023.

Les 6 premières ne seront pas jouées. Les résultats de cette équipe ne perturberont pas le classement final, les points acquis sur le terrain seront retirés du classement en fin de saison, attention, les éventuels cartons reçus par les deux équipes sont pris en compte et les matchs arbitrés par des officiels.

RENCONTRES EN RETARD REPROGRAMMEES **Attention aux changements**

3^{ème} journée

Match n° 27343515 U S C AIGUEBELLE contre FC de HAUTE TARENTEISE 2 sauf erreur de ma part, rien reçu sur le motif de remise de cette rencontre ou le résultat. Merci de renseigner le District rapidement.

Réponse District : Aucune réponse pour cette rencontre, le club de AIGUEBELLE US est amendé de 35 EUROS. Le district est toujours en attente d'explications.

5^{ème} journée

Match n° N° 27343526 U S C AIGUEBELLE contre DOMESSIN US se jouera le dimanche 3 mars 2024 à 10h00.

6^{ème} journée

Match n°27343528 FC de HAUTE TARENTEISE 2 contre ST REMY US 1 se jouera le dimanche 3 mars 2024 à 10h00.

Match n°27343529 EF CHAUTAGNE 1 contre ENT GFVD 2 se jouera le dimanche 3 mars 2024 à 10h00

7^{ème} journée

Match n°27343536 CŒUR DE SAVOIE 1 contre ENT APCR ESB 1 se jouera le dimanche 3 mars 2024 à 10h00.

Match n°27343534 USC AIGUEBELLE 1 contre AS BARBERAZ 1 se jouera le dimanche 31 mars 2024 à 10h00.

Match n°27343538 US ST REMY 1 contre ENT F CHAUTAGNE 1 se jouera le 31 mars 2024 à 10h00.

9^{ème} journée

Match n°27343550 FC HAUTE TARENTEISE 2 contre US DOMESSIN 1 se jouera le dimanche 31 mars 2024 à 10h00.

10^{ème} journée

Match n°27343557 USC AIGUEBELLE 1 contre MONTMELIAN AF 1

Aucune info pour cette rencontre, le club de AIGUEBELLE US est amendé de 35 EUROS. Le district est toujours en attente d'explications.

11^{ème} journée

Match n°27343560 ENT F CHAUTAGNE contre ENT A Portugais croix rouge/ESB

Dimanche 25 février 2024 à 10H00

Match n° 27343561 FC HAUTE TARENTEISE 2 contre AS BARBERAZ

Date ultérieure

Coupe de Savoie seniors féminins FUTSAL

Toutes les équipes évoluant en championnat de Savoie seniors à 8 sont inscrites d'office pour la coupe Futsal.

Une coupe Futsal pour les U15 féminines est également proposée, inscription par mail au District.

Les formations à 11 évoluant dans les championnats 74 et 38 peuvent également participer, inscription par mail au District. 1 équipe par club au maxi.

Merci aux clubs pouvant disposer de gymnases de le préciser.




CONNEXION MAXIMALE
Vous accompagnez dans
votre transformation
numérique
Retrouvez-nous dans notre
agence de **Barberaz**
04 79 69 87 60
 **koesio.com**





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 20 décembre 2023

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024.
ATTENTION la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

<https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/>

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venants d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.
Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.

Formations 2023 - 2024

- Formation CFI Foot à 11 (U14 - U19) - limitée à 18 personnes

Dates : samedi 9 décembre 2023 et samedi 13 janvier 2024

Lieu : DRUMETTAZ CLARAFOND

Coût : 150 €



Inscriptions retenues : 18

Théo LUCET (USC AIGUEBELLE)
Laurent BRUNET - Fabrice RELA (AIX FC)
Yanis KETTANI (US LA RAVOIRE)
Nicolas BRUNET – Lucas THIBAUD (FC LAISSAUD)
Jean-Luc VUIBERT (MONTMÉLIAN A)
Soriba CHERIF (FC NIVOLET)
Jim NZABABELIMFURA – Didier THIEBAUT (ENT DRUMETTAZ MOUXY)
Jean Christophe DUISIT (SAINT PIERRE SPORT)
Julien VAREILLE – Kenny CONDORIS (US LA MOTTE SERVOLEX)
Grégory MARCHIORI (GJ LA SAVOYARDE)
Frédéric ROHLES (JS CHAMBERIENNE)
Mohamed KASMI (CHAMBÉRY SPORT 73)
Lucas BONIN – Morgan PERNOD (CS BELLEY)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 22 octobre 2023

- Formation CFI Projet Club - limitée à 16 personnes

Dates : dimanche 14 janvier 2024 et dimanche 28 janvier 2024

Lieu : District de Savoie de Football - CHAMBERY

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 6

Julia CARROZ PITINO (ENT VAL D'HYERES)
Quentin LANDRAGIN – Nadia ARAB LANDRAGIN (GAPS)
Romain CUSSET (US LA RAVOIRE)

Candidats non prioritaires car hors département

Simon ROYER (UNION SALEVE FOOT)
Vincent REY (ENT S THYEZ)

- Formation CFI U9 Mineurs Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 1^{er} mars 2024 et lundi 15 avril 2024

Lieu : FC BELLE ÉTOILE MERCURY

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 2

Hugo POINTET – Titouan CHEDAL BORNU TINLAND (FC BELLE ÉTOILE MERCURY)

- Formation CFI U9 Mineures Filles - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 1^{er} mars 2024 et lundi 15 avril 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 3

Léa BRESSE (AS UGINE)
Miguena RAVIER (ENT DRUMETTAZ)
Charlotte GOMEZ (US LA RAVOIRE)

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

Lieu : COGNIN SP

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 14

Victoria DOS SANTOS (ETS LE BOURGET DU LAC)
Frédéric BARAS – Gilbert GALLO (AIX FC)
Yves VERDOYA (COGNIN SP)
Paul Alexandre BOIS (FC SAINT MICHEL)
Mohand Ouamar NAIT AMANE – Marine TRABICHET (JS CHAMBERIENNE)



Amirouche MAKHLOUFI (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

Nathan VANDURME (CA YENNE)

Oscar POETTE – Mathis HUGUET (US LA RAVOIRE)

Jean Michel DUPUIS – Guillaume DUPUIS (FC SUD LAC)

Mohamed AIT TALEB NASSER (FC NIVOLET)

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

Lieu : AIX LES BAINS

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 18

Abdelkader DJEBABLIA (AIX FC)

Baptiste BOIS - Quentin LANDRAGIN (GAPS)

Romain MANGIN (US PONTOISE)

Jean OLIVEIRA – Benoit VACHER (FC LAISSAUD)

Joan MARTINET - Walter SARTORI (FC SUD LAC)

Romain PELLICIER – Adrien BERTHOLIO – Robin GUILLAT – William GALOFARO (US CHARTREUSE GUIERS)

Romain RIERA (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

Mustapha BOUTEBA (AS BARBERAZ)

Julien BARTHALAY – Fabien SAHNOUN (CHALLES SF)

Yannick DECKER – José DE OLIVERA COSTA (ST PIERRE SPORT)

- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 9 mars 2024 et samedi 23 mars 2024

Lieu : à définir

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 16

Mohamed ALTUNGOLLER – Nicolas PORRO (AS UGINE)

Mathis GARAVEL (US CHARTREUSE GUIERS)

Edouard LOSSERAND – Raphaël MUKENDI (JS CHAMBERIENNE)

Didier THIEBAUT – Guérino POLCE (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Ludovic GERMAIN (CHALLES SF)

Josue Aquila ABESSOLO EKOOGHA (US LA RAVOIRE)

Frédéric YVON (UO ALBERTVILLE)

Candidats non prioritaires car hors département

Sofian GHILAS (CS BELLEY)

Sébastien DE MARCHI (AS SILLINGY)

Antony CORREIA (FC LA FILIERE)

TURGUT Caliskan (OLYMPIQUE DE CRAN)

Eddy ROEYGENS (ABBAYE US GRENOBLE)

Sofyane BOUHADDAD (AC SEYSSINET)

Certifications 2023 - 2024

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 7 mars 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 5

Théo ALEXANDRE (ENT F CHAUTAGNE)



Alexandre ROUX (US LA MOTTE SERVOLEX)

Candidat non prioritaire car hors département

Driss SIF (ENT S ST PRIEST)

Anthony FRIZON – Luc VESSELA (US DOLOMIEU)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 25 mars 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 2 mai 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 2

Romain LESUR – Fabrice RELA (AIX FC)

Certification CFF3 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 23 mai 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 3

Tristan BRIKH (FC HAUTE TARENTEISE)

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Samy ZIDANE (ENT S TARENTEISE)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 4 juin 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscription reçue : 0

Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 18 juin 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 4

Tristan BRIKH (FC HAUTE TARENTEISE)

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Mireille FAURE (UO ALBERTVILLE)

Nadjim MLADJAO (AIX FC)





COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 18 décembre 2023

Président : M. René SAILÉ, Port : 07 84 71 06 82

Membres : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76

M. Jean Marc GUICHARD

Présents : René SAILÉ, Patrick JANET

Excusé : Jean Marc GUICHARD

ÉVOCATION

Dossier N° 11 :

Match 26982184 FC NIVOLET / CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL U15 D1 A du 19/11/2023.

RÉSERVE D'AVANT MATCH

Dossier N° 14 :

Match 26723591 LA RAVOIRE / FC SAINT BALDOPH U17 1 poule B du 09/12/2023.

RÉSERVE D'APRES MATCH

Dossier N° 15 :

Match 26467331 US DOMESSIN 1 / ENT VAL D'HYERES 2 D3 poule A du 17/12/2023.

DÉCISIONS

Dossier N° 11 :

Match 26982184 FC NIVOLET / CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL U15 D1 A du 19/11/2023.

Demande d'évocation du club de CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL concernant le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation ».

- Attendu que le grief invoqué ne figure pas dans tous les cas prévus dans l'article 187.2 des règlements généraux de la FFF, la Commission des Règlements transforme votre demande d'évocation en une réclamation d'après match.

Après vérification du fichier des licences, quatre joueurs titulaires d'une licence mutation sont inscrits sur la feuille de match en conformité avec l'article 160 des règlements généraux de la FFF.

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Rejette la réclamation comme non fondée,
- Confirme le résultat acquis sur le terrain,
- Résultat du match :
FC NIVOLET : 3 pts 2 buts
CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL : 0 pt 0 but
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.

DÉCISIONS

Dossier N° 14 :

Match 26723591 US LA RAVOIRE / FC SAINT BALDOPH U17 1 poule B du 09/12/2023.

Réclamation du club du FC SAINT BALDOPH concernant la participation de plus de joueurs mutés HORS PERIODE qu'autorisés.

Réclamation non recevable.

Manque le chiffre du nombre de joueurs mutés « hors période ».

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Rejette la réclamation,
- Confirme le résultat acquis sur le terrain,
- Résultat du match :
US LA RAVOIRE : 1 pt 1 but
FC SAINT BALDOPH : 1 pt 1 but
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.

DÉCISIONS

Dossier N° 15 :

Match 26467331 US DOMESSION 1 / ENT VAL D'HYERES 2 D3 poule A du 17/12/2023.

Réclamation du club de l'US DOMESSION 1 concernant la participation d'éventuels équipiers supérieurs.

Après étude de la feuille de match précédent de l'équipe 1 de l'ENT VAL D'HYERES (US PONTOISE / ENT VAL D'HYERES du 10/12/2023), la Commission des Règlements constate qu'aucun joueur présent sur cette feuille de match n'a participé au match en rubrique.

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Rejette la réclamation comme non fondée,
- Confirme le résultat du match,
US DOMESSION 1 : 2 buts, 0 pt.
ENT VAL D'HYERES 2 : 3 buts, 3 pts
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.

COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Maurice BILLAUD

Le 18 décembre 2023

COMPTE RENDU D'AUDITION

Dossier N°2 : Appel du club de l'AS MONT JOVET BOZEL et du Comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline concernant la rencontre n°26781099 : AS MONT JOVET BOZEL – CHAMBERY SPORT 73 / U20 du 01/11/2023.

Objet : Sanctions disciplinaires à l'encontre de 4 joueurs de l'AS MONT JOVET BOZEL. Amendes de 90 € et 3 fois 45 €.

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :

M. BILLAUD (Président), S. COHEN (Vice-Président), F. FONTAINE (Secrétaire), J. LATHUILE, L. FLEURY, D. MAILLAND-ROSSET et G. PILLET.

En présence des personnes convoquées :

Regrettant l'absence d'un membre représentant la commission de discipline,

Après rappel des faits de la procédure,

Le club de l'AS MONT JOVET BOZEL ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel et dernier ressort,

Considérant que le club de l'AS MONT JOVET BOZEL conteste les sanctions prises par la Commission de discipline expliquant par l'intermédiaire de l'avocat qui les représente que rien dans les rapports des 2 arbitres n'incriminent les joueurs du club et qu'ils ne doivent pas être sanctionnés comme ils l'ont été,

Considérant également que le club de l'AS MONT JOVET BOZEL impute la bagarre générale d'après match à l'envahissement du terrain par les supporters de CHAMBERY SPORT 73, que le club n'a pas compris la décision prise par la Commission de Discipline, qu'il se sent démuni face à une telle situation,

Considérant que tous les joueurs de l'AS MONT JOVET BOZEL présents à l'audition ne comprennent pas les sanctions qui ont été prises à leur encontre, qu'aucun d'eux n'a porté le moindre coup et que deux d'entre eux sont venus pour séparer les joueurs,

Considérant que l'arbitre non officiel qui était spectateur lors de la rencontre confirme le rapport qu'il a transmis et confirment que des joueurs des 2 équipes ont participé à la bagarre,

Considérant que le club de CHAMBERY SPORT 73 déclare accepter les sanctions prises à l'encontre de leurs joueurs mais regrette que le club de l'AS MONT JOVET BOZEL se victimise alors que des joueurs des 2 clubs ont participé à la bagarre générale d'après match.

Sur ce,

Attendu que les deux clubs ont été convoqués et ont assisté à la présente audition,
Attendu que le comité de direction du district de Savoie de Football a également fait appel de la décision en 1^{re} séance ce qui permet à la commission d'appel de se saisir de l'ensemble du litige,
Attendu que conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F., pour l'appréciation des faits, notamment ceux se rapportant à la discipline, les déclarations d'un arbitre doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.

Considérant qu'il est établi par l'arbitre de la rencontre que le joueur numéro 4 de l'AS MONT JOVET BOZEL a insulté pendant la rencontre le numéro 9 de CHAMBÉRY SPORT 73, la sanction prise par la Commission de Discipline en 1^{ère} instance doit être confirmée,

Considérant que dans son rapport, l'arbitre non officiel présent en tant que spectateur au bord du terrain a relaté que « la bagarre a commencé par des échauffourées entre les n°9, 10 et 11 de BOZEL contre les numéros 6, 8, 9 et 10 de CHAMBÉRY SPORT 73 »,

Considérant que sans ces premiers agissements commis par les joueurs des 2 clubs, les conséquences n'auraient été sans doute pas les mêmes et que ces mêmes joueurs avaient le choix de rentrer directement aux vestiaires ou de s'isoler plutôt que de venir participer à celles-ci, il y a donc lieu de sanctionner les joueurs fautifs.

Considérant la gravité des faits qui se sont déroulés lors de cette bagarre d'après match impliquant des joueurs des 2 clubs ; il n'y a pas lieu de réduire les sanctions préconisées par le barème disciplinaire de la FFF.

Considérant par ailleurs, qu'il n'est pas clairement établi quels sont les joueurs qui ont porté des coups, il n'est pas possible de sanctionner les protagonistes pour ces faits,

Considérant qu'il est établi par l'arbitre de la rencontre que pendant la rencontre, le joueur numéro 9 de CHAMBÉRY SPORT 73, a d'abord mis une claque au joueur numéro 4 de l'AS MONT JOVET BOZEL, puis s'est dirigé vers l'arbitre en mettant sa tête contre la sienne, que c'est le coach de son équipe qui s'est rapidement interposé et que pourtant expulsé, il est revenu en fin de rencontre pour participer aux échauffourées, il y a lieu de sanctionner ce joueur pour l'ensemble des faits qu'il a commis.

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

1- De confirmer la sanction de 3 matchs fermes à l'encontre du joueur numéro 4 de l'AS MONT JOVET BOZEL. Date de prise d'effet le 27 novembre 2023. Amende maintenue de 45 euros.

2- D'annuler toutes les autres sanctions prises à l'encontre des joueurs des 2 clubs et décide :

Pour le n°11 du club de l'AS MONT JOVET BOZEL :

- Bousculade volontaire
- En vertu de l'article 10 du Barème Disciplinaire de la FFF,
- Sanction : sept (7) matchs fermes de suspension dont l'automatique + 1 match ferme par révocation du sursis. Date de prise d'effet le 02 novembre 2023, assortis d'une amende de 90 euros.

Pour le n°9 du club de l'AS MONT JOVET BOZEL :

- Bousculade volontaire
- En vertu de l'article 10 du Barème Disciplinaire de la FFF,
- Sanction : sept (7) matchs fermes de suspension dont l'automatique. Date de prise d'effet le 27 novembre 2023, assortis d'une amende de 45 euros.

Pour le n°10 du club de l'AS MONT JOVET BOZEL :

- Bousculade volontaire
- En vertu de l'article 10 du Barème Disciplinaire de la FFF,
- Sanction : sept (7) matchs fermes de suspension dont l'automatique. Date de prise d'effet le 27 novembre 2023, assortis d'une amende de 45 euros.



Pour le n°9 du club de CHAMBÉRY SPORT 73 :

- Bousculade volontaire, comportement intimidant / menaçant d'un joueur envers un officiel pendant la rencontre et acte de brutalité envers un adversaire pendant la rencontre
 - En vertu des articles 8,10 et 13.1 du Barème Disciplinaire de la FFF,
 - Sanction : vingt-et-un (21) matchs fermes de suspension dont l'automatique + 1 match avec sursis.
- Date de prise d'effet le 2 novembre 2023, assortis d'une amende de 90 euros.

Pour le n°6 du club de CHAMBÉRY SPORT 73 :

- Bousculade volontaire
- En vertu de l'article 10 du Barème Disciplinaire de la FFF,
- Sanction : sept (7) matchs fermes de suspension dont l'automatique. Date de prise d'effet le 27 novembre 2023, assortis d'une amende de 45 euros.

Pour le n°8 du club de CHAMBÉRY SPORT 73 :

- Bousculade volontaire
- En vertu de l'article 10 du Barème Disciplinaire de la FFF,
- Sanction : sept (7) matchs fermes de suspension dont l'automatique. Date de prise d'effet le 27 novembre 2023, assortis d'une amende de 45 euros.

Pour le n°10 du club de CHAMBÉRY SPORT 73 :

- Bousculade volontaire
- En vertu de l'article 10 du Barème Disciplinaire de la FFF,
- Sanction : sept (7) matchs fermes de suspension dont l'automatique. Date de prise d'effet le 27 novembre 2023, assortis d'une amende de 45 euros.

3- De confirmer l'ensemble des sanctions financières et sportives prise à l'encontre des 2 clubs par la Commission de Discipline qui n'ont pas été citées ci-dessus.

4- De sanctionner le club de CHAMBÉRY SPORT 73 de 35 euros pour absence non motivée, non justifiée à une audition, convocation.

5- Que le club de l'AS MONT JOVET BOZEL n'est pas redevable des frais de dossier d'appel et des frais de déplacement de l'arbitre à cette audition.

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).

**Le Président,
Maurice BILLAUD**

**Le Secrétaire
Fabien FONTAINE**



CONVOICATIONS

Dossier N°3 : Appel du club de FC Haute Tarentaise et du comité de Direction du District de Savoie de Football contre la décision de la Commission de Discipline au sujet de la sanction infligée à un joueur concernant le match U17 POULE B N° :26723420 du 25 novembre 2023 parue au PV n° 650 du 6 décembre 2023.

Objet : 6 matchs fermes dont auto + 1 match par révocation de sursis.

Les personnes concernées par ce dossier sont convoquées :

Le LUNDI 22 JANVIER 2024 à 18H30
Au Siège du District de Savoie de Football
Maison des Sports
90, rue Henri Oreiller
73000 CHAMBERY

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

IMPORTANT : La commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être **OBLIGATOIREMENT** justifiée au plus tard le lundi midi. **UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35€ par personne absente.**

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

La commission rappelle que les personnes convoquées doivent attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la commission viendra vous accueillir afin de vous rendre à la salle d'audition.

Le Président,
Maurice BILLAUD

Le Secrétaire
Fabien FONTAINE

COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75



arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 18 décembre 2023

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS

Excusés : Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT, Jacky MESTACH, Gérard SOTO, Emmanuel BONTRON,

Gestionnaire des désignations :

-Mr Daniel DESMARIEUX (tél : 06 75 93 17 52)

-Mr Alphonse LOMBARD (tél : 06 12 59 37 49)

COURRIERS - MAILS

Livre des Lois du Jeu :

-A facturer au club d'AIX LES BAINS (demande de M. Tayfun DURMAZ, arbitre du club) somme de 28 euros)

Observations, Accompagnements Arbitre :

-M. Alphonse LOMBARD, accompagnement de M. Laurent DENEUX (LAISSAUD), du 17/12/23

-M. Bernard CAMUS, observation de M. Gabbin BARLET (LA BRIDOIRE), du 12/11/23

-M. Bernard CAMUS, accompagnement de M. Maxime LACROIX (BOZEL), du 13/11/23

-M. Mohamed DAIF, accompagnement de M. Cyril TISSOT (LAISSAUD), du 01/10/23

Courriers Arbitres :

-M. Engin ACARER (C A YENNE) demande de remboursement des frais de déplacement sur match remis du 17/12/23

FORMATION ARBITRAGE FUTSAL – SAISON 2023 / 2024

A L'ATTENTION des ARBITRES

Retrouvez ci-dessous la date de formation Arbitrage FUTSAL,

Et

Le recyclage à destination des Arbitres jeunes et seniors de la saison passée.

Présence obligatoire



Date : **samedi 23 décembre 2023**

Horaire : **de 8h30 à 12h00**

Amphithéâtre MAISON DES SPORTS-

90 rue Henri OREILLER

73000 CHAMBERY

Ceci pour pouvoir couvrir les désignations des Coupes de SAVOIE FUTSAL
Qui auront lieu dès le début d'année 2024

**Seul les arbitres qui suivront ce module de formation pourront être désignés
sur les Compétitions de Coupes de SAVOIE FUTSAL**

FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE – 2 EME SESSION – SAISON 2023 / 2024

A L'ATTENTION des CLUBS

Retrouvez ci-dessous les dates de la prochaine formation Initiale d'Arbitrage à destination des candidat(e)s arbitres
jeunes ou seniors.



Aux dates suivantes : Du **samedi 27, 28 janvier 2024** (séance 1 à 6)
Au DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE -MAISON DES SPORTS- CHAMBERY

Et

Le **samedi 03 février 2024** (séance 7 administrative et examen)

Les inscriptions s'effectuent en ligne directement sur le site Internet de la Ligue.
Les clubs en situation d'infraction au statut d'arbitrage, sont donc invités à présenter des candidats
(Bien-sûr selon vos possibilités)

**Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IR2F : 04.72.15.30.21 ou
formations@laurafoot.fff.fr**

A savoir que le candidat doit suivre la formation FIA complètement pour pouvoir passer l'examen à la



GROUPEMENT ARBITRAGE – D1, D2, ASS – SAISON 2023 / 2024

Groupement des arbitres

Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D1 – D2 - ASS**
samedi 13 janvier 2024, Le samedi matin de 8h30 à 13h00,
RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY

Sont convoqués **les arbitres D1 – D2 – ASSISTANT SPECIFIQUE DISTRICT**

Mrs Engin ACARER (YENNE), Aissa BEKSAS (CHY SAVOIE FOOTBALL), Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE), Bernard CAMUS (HAUTE TARENTAISE), Cédric CROZIO (JSC), Tayfun DURMAZ (AIX LES BAINS), Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ), Antony GROS (Indépendant), Loic LEROUX (FUTSAL LE BOURGET), Furtado MENDES VARELA (Grignon), Ernest PICQUE (indépendant), Faical REMILI (VAL D'HYERES), Jerome SOLTYSIAK (AIGUEBELLE), Gérard SOTO (LA RAVOIRE),

Mrs Salim ABADDAR (C A M), Chemchedine BOUCHELAGEM (AIX LES BAINS), Damien BOUCHER (MONTMELIAN), Laurent CABY (MONTMELIAN), Jamal CHAMMY (DRUMETTAZ), Ramzi EL BAOUCHI (LA CHAMBOTTE), Sébastien FOUCAUD (TARENTAISE), Mehmet KARABULUT (AIX LES BAINS), Abdelhafid MEGUIRECHE (AIX LES BAINS), Laurine MEUNIER (YENNE), Rayane MESRARI (ST BALDOPH), Benoit MISSON (BOZEL), Ibrahim OUMOURI (CSF),

Mrs Fabien EXCOFFIER (U O ALBERTVILLE), Samir KAHOU (COGNIN SPORT), Youssef LAMHIDI (AIX LES BAINS), Sauveur MICALLEF (indépendant), Romuald PINET (HAUTE TARENTAISE),

Lors de cette matinée,
Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs
pour une uniformisation arbitrale

REGROUPEMENT ARBITRAGE – D3, D4, D5, STAGIAIRES – SAISON 2023 / 2024

Groupement des arbitres

Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D3 – D4 – D5 - STAGIAIRES**
samedi 23 mars 2024, Le samedi matin de 8h30 à 13h00,
RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY

(Attention Changement de date)

Sont convoqués **les arbitres D3 – D4 – D5 - STAGIAIRES SENIORS**

Mrs Mohamed ACHALHI (JSC), Abdessamad AIT-KHOUYA (ST BALDOPH), Mohamed AYARI (CSF), Ali BOUBAKER (PONTOISE), Didier CAUCHETEUX (ST REMY), Bilal CHAFAI (MERCURY), Badr CHAMMY (DRUMETTAZ), Daniel DESMARIEUX (CHARTREUSE GUIERS), Hamza DUMANDAG (CSF), Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), Yan LAMBERLIN (LA CHAMBOTTE), Ahamada MADI (indépendant), Jacky MESTACH (MODANE), Abdelghani MOURCHAD, Benoit TASSARD (CŒUR DE SAVOIE), Robin VERDOYA (LA CHAMBOTTE), El Hadyi AW (CSF), Remi BENOIT (LA BATHIE), Jérémy ALIX/CHOSSAT (LA CHAUTAGNE), Nauram ANLI (BARBERAZ)

Mrs Mohamed AMLIL (U O A), Christ BERTHE (NIVOLET), Soriba CHERIF (C S F), Abdulkhadir DENIZ (BARBERAZ), Farid DJEHICHE (CHARTREUSE GUIERS), Youssef FOUAZI (JSC), Kamal GHAZI-FAKHR (APREMONT), Mustapha HAMADI (PORT CROIX ROUGE), Emmanuel PERRON (indépendant), Youssef RHIFARI (JSC), Mohamed SMAILI (PONTOISE), Hervé VANNESPENNE (LA ROCHETTE), Jean-Francois PERROUSE (DOMESSIN), Fabrice HAND (MONTMELIAN)

Mrs DJIBA (BARBERAZ), Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTAISE), Ismael BELAROUCI (NIVOLET), Laurent DENEUX (LAISSAUD), Laura LEDET (LA CHAMBOTTE), Johnny MULLER (SUD LAC), Mohammed RAHHALI (CHARTREUSE GUIERS)

Lors de cette matinée,
Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs



FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE – 2 EME SESSION – SAISON 2023 / 2024

- Vendredi 22 décembre 2023 : Réunion CDA et Repas des Commissions District de FOOTBALL de SAVOIE
- Samedi 23 décembre 2023 : Formation FUTSAL
- Samedi 13 janvier 2024 : Regroupement des Arbitres Seniors D1 – D2 – ASS
- du samedi 27 au 28 janvier 2024 : F I A
- le samedi 03 février 2024 : Examen, Gestion Administrative F I A
- Samedi 23 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D3 - D4 - D5 - STAGIAIRES



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT de l'ARBITRAGE

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

Procès-verbal du 18 décembre 2023

La commission Statut d'Arbitrage :

Mrs Daniel DESMARIEUX, Daniel MAILLAND-ROSSET, Francis MOREL-BIRON, Christophe DUPAYS, Hervé TRONCY, Alphonse LOMBARD, Luc ALIX

SITUATION DES CLUBS DE DISTRICT - STATUT D'ARBITRAGE

INFRACTION AU STATUT D'ARBITRAGE à la date du 18 décembre 2023
Pour les clubs SENIORS

CLUBS	N°club	Manque Arbitre
BRISON ST INNOCENT	534403	1 Arbitre
C.A MAURIENNE F ST JEAN MAURIENNE	541586	1 Arbitre + de 21 ans
CHALLES S. F	533172	1 Arbitre
COGNIN SP	504396	1 Arbitre de + 21 ans
CHAMBERY SPORT 73	581932	1 Arbitre
LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	561254	1 Arbitre
A.S UGINE	504407	1 Arbitre de + 21 ans
F C BEAUFORTIN QUIEGE	527624	1 Arbitre
A . S MONTAGNY	528654	1 Arbitre
F.C BELLE ETOILE MERCURY	527005	1 Arbitre + de 21 ans
ST PIERRE SPORT FOOTBALL	516406	2 Arbitres + 21 ans
A.S NOVALAISIEENNE	522621	1 Arbitre
F.C PONT	582159	1 Arbitre

Situation « CLUBS COMPETITIONS SENIORS »

A savoir pour vous mettre règlementairement à jour au STATUT D'ARBITRAGE SENIORS

Nous vous invitons à présenter des candidats (es) à ce module de formation.

Formation Initiale Arbitrage :

Aux dates suivantes : Du **samedi 27, 28 janvier 2024** (séance 1 à 6)

Et

Le **samedi 03 février 2024** (séance 7 administrative et examen)

Au DISTRICT de FOOTBALL de SAVOIE -MAISON DES SPORTS- CHAMBERY

Les inscriptions s'effectuent en ligne directement sur le site Internet de la Ligue.

Les clubs en situation d'infraction au statut d'arbitrage, sont donc invités à présenter des candidats

(Bien-sûr selon vos possibilités)



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IR2F :

Tél : 04.72.15.30.21

Ou

Mail : formations@laurafoot.fff.fr

En annexe vous trouverez la situation de vos clubs

TEXTES STATUT ARBITRAGE

Nombres d'arbitres – Article 41 Statut Fédéral de l'Arbitrage

- Championnat de Ligue 1 : 12 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 7 arbitres majeurs
- Championnat de Ligue 2 : 10 arbitres dont 1 arbitre féminine, dont 3 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 6 arbitres majeurs
- Championnat National 1 : 8 arbitres dont 2 formés et reçus au cours des 3 saisons précédentes et dont 4 arbitres majeurs
- Championnat National 2 : 7 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- Championnat National 3 : 6 arbitres dont 1 formé et reçu au cours des 3 saisons précédentes et dont 3 arbitres majeurs
- Championnat Régional 1 : 5 arbitres dont 3 arbitres majeurs
- Championnat Régional 2 : 4 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Championnat Régional 3 : 3 arbitres dont 2 arbitres majeurs
- Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 3 arbitres dont 1 arbitre féminine et arbitre féminine formée et reçues au cours des 3 saisons précédentes.
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal, lequel est défini à l'article 43
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre
- Championnat de District : 1 arbitre
- Clubs n'engagent que des équipes de jeunes : 1 arbitre
- Dernier niveau de District (si le niveau est Départemental 3 ou inférieur) : Pas d'obligation

Les types d'arbitres

L'âge de l'arbitre s'apprécie au 1er janvier de la saison en cours

STATUT FEDERAL

Arbitre « MAJEURS » 18 ans et +
Arbitre « FEMININE » + 13 ans
Arbitre « JEUNES » 15 à 22 ans
Arbitre « FUTSAL » + de 15 ans

STATUT LauraFOOT

Arbitre « SENIORS » 21 et +
Arbitre « FEMININES » 13ans et +
Arbitre « TRES JEUNES » 13 ans à 15 ans
Arbitre « SPECIFIQUE FUTSAL » 21 ANS et +

Nombre d'arbitres

Article 1.2 Statut Régional de l'Arbitrage

- *Championnat Départemental 1 : **2 arbitres SENIORS (+21 ans)**
- *Championnat Départemental 2 : **1 arbitre SENIORS (+21 ans)**
- *Championnat Départemental autres divisions : 1 arbitre
- *Championnat Départemental dernier niveau : pas d'obligation

RAPPEL – Sanctions et Pénalités prévues au Statut Fédéral

- Article 46 - Sanctions financières.
- Les sanctions financières sont les suivantes :



- a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant : - Ligue 1 et Ligue 2 : 600 €
- Championnat National 1 : 400 €
 - Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 €
 - Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 € - Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 €
 - Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 €
 - Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 €
 - Championnat Régional 1 : 180 €
 - Championnat Régional 2 : 140 €
 - Championnat Régional 3 et **Championnat Départemental 1 : 120 €**
 - Autres Divisions Régionales et **Division Supérieure de District : 120 €**
 - Championnats de football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres championnats de Futsal, **autres Divisions de District**, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : **50 € par arbitre manquant** pour la première saison d'infraction.
- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées. e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 mars 2022.
- En juin 2023 les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement
-

NOMBRE DE JOURNEES A EFFECTUER DURANT LA SAISON (rappel de l'article 34 du Statut Fédéral de l'Arbitrage)

1-Les arbitres ont l'obligation de diriger un nombre minimum de rencontres par saison.

Pour un arbitre ayant obtenu sa licence au 31 août, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 18 pour les arbitres seniors masculins.
- 15 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.

Pour un arbitre **ayant obtenu sa licence avant le 28 février**, le nombre de journées (ou matchs) minimum à diriger est de :

- 9 pour les arbitres seniors masculins.
- 7 pour les jeunes arbitres et les arbitres féminines.
- **Ou avoir répondu à l'ensemble de ses désignations avec une disponibilité maximale.**
- Présence à chaque action de formation dirigée par les membres de la C D A de SAVOIE (compte 1 match au statut d'arbitrage)

2. Si, au 15 juin, un arbitre n'a pas satisfait à ses obligations, il ne couvre pas son club pour la saison en cours.

Toutefois, un arbitre ayant effectué jusqu'à 4 matchs de moins que le minimum exigé pourra tout de même couvrir son club à condition qu'un autre arbitre du même club, respectant le minimum exigé pour couvrir son club, soit en mesure de compenser le nombre de matchs manquant en ayant officié davantage que le minimum exigé. Plusieurs arbitres ne peuvent pas compenser le minimum exigé pour un seul et même arbitre sur une saison. Un seul et même arbitre ne peut pas compenser les minimas exigés pour plusieurs arbitres sur une saison. Il faut entendre par "son club", non seulement le club auquel il était rattaché lors de la saison au cours de laquelle il n'a pas dirigé le nombre de rencontres requis, mais également tout autre club auquel il pourrait se licencier, y compris pour une des raisons prévues par l'article 33.c du présent statut, ou à la suite d'une fusion entre deux ou plusieurs clubs. S'il n'a pas satisfait à l'obligation du nombre de matchs la saison suivante, il est considéré comme ne faisant plus partie du corps arbitral.

Saison 2023/2024

Demande de changement de statut précision à l'article 35 du statut Fédéral d'Arbitrage

Début de l'arbitrage- Licencié dans un club

DROIT DE MUTATION : 500€

300€ pour le club formateur

100€ pour le district d'appartenance

100€ pour la Ligue

Début de l'arbitrage- Arbitre indépendant

DROIT DE MUTATION : 300€

200€ pour le club formateur

100€ pour la Ligue

COUVERTURE et DEMISSION Article 35 Statut Fédéral de l'Arbitrage

Démission :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE :

- 1 : Pendant 2 saisons si club formateur
- 2 : Pendant 1 saison si licencié 5 saisons consécutives dans un club

Arrêt définitif :

COUVERTURE DU CLUB QUITTE LICENCE :

- 3 : Couverture 1 saison si licencié 10 saisons consécutives

Si l'arbitre démissionne après le 31 août, le club quitté compte l'arbitre dans son effectif jusqu'à la fin de la saison en cours par conséquent les conditions de couverture ci-dessus ne s'appliquent qu'à partir de la saison suivante.

Dates de saisie des licences

*Demande de renouvellement de licences : du 1^{er} juin au 31 août

*Demande de changement de club : du 1^{er} juin au 28 février

*Demande de changement de statut : du 1^{er} juin au 31 août

*Nouvelle demande de licence : jusqu'au 28 février et selon les dates d'examen.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE Des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 18 décembre 2023

terrain@savoie.fff.fr

Présents :

Sylvie TRILLAT- Christophe VALENTINO - Denis CRESTÉE

A L'INTENTION DES CLUBS

Glossaire :

- CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives
- AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
- PV CDS : Procès-verbal de la Commission de Sécurité
- SYN : terrain synthétique
- PN : pelouse naturelle

Quelques rappels

Durée de validité du classement d'un éclairage

Contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôles des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 et E7 avec des sources à LED.

Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Informations Fédérales

Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des LEDS, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat d'entretien et de conformité.

Installations sportives

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021) la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62)

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN- FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT MARS LA BRIERE

Zone de sécurité

pour les installations sportives une surface de 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. **Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.**



DOSSIERS EN COURS

Stade d'Apremont - APREMONT :

La Commission des Terrains est dans l'attente de la confirmation de l'installation d'une main courante sur le terrain pour finaliser le dossier, pour un classement en T6 (date butoir le 01/02/2024).

Stade Municipal – BARBERAZ :

La Commission des Terrains est toujours dans l'attente de la confirmation de la mise en conformité des zones de sécurité à 2,50 m et de la hauteur des buts, pour finaliser le classement du terrain (date butoir le 01/02/2024).

Stade Maxime PAUTOT – BOZEL :

La Commission vous contactera, suite à la mise en conformité des zones de sécurité à 2,50 m et de la hauteur des buts à 2,44 m, pour renouveler le classement de l'installation prévu pour la saison en cours.

Stade Montmain – UGINE :

Comme convenu, la Commission reste à la disposition de la Mairie d'UGINE pour contrôler le nouvel éclairage en LED. Concernant le projet de nouveaux vestiaires sur le stade de Montmain, la Commission reste à votre disposition pour vous aider à monter ce dossier.

Stade des Glières – QUEIGE :

Suite à notre entretien téléphonique du 28/11/2023, La Commission des Terrains prend note des travaux qui seront effectués et nous restons à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier,

Stade Municipal – DOMESSIN :

Nous attendons la fin des travaux des nouveaux vestiaires pour nous rendre sur le terrain pour effectuer une visite pour le classement de votre terrain.
La Commission reste à votre écoute.

Stade Municipal – LA BRIDOIRE :

La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours.

Stade Maurice REY 2 – LA CROIX DE LA ROCHETTE :

La Commission vous contactera pour finaliser l'éclairage et en même temps discuter pour étudier les projets de travaux d'installation d'un 2ème vestiaire arbitre.

Stade Bertaïola – CHALLES LES EAUX :

La Commission des Terrains est toujours dans l'attente des documents demandés pour le nouvel éclairage afin d'effectuer les mesures d'éclairage.

Stade Jean Claude ROCCA – LA PLAGNE TARENTAIRE :

La Commission vous contactera pour prendre rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain, pour un renouvellement.

Stade Albert MARTIN – BOURG ST MAURICE :

Comme convenu, la Commission contactera la Mairie de BOURG ST MAURICE et le club, pour contrôler le nouvel éclairage en LED.



Stade La MALADIERE – AIME LA PLAGNE :

Après contact avec le club du FC HTE TARENTAISE, nous prenons note que c'est une création d'un nouveau terrain synthétique et d'un nouvel éclairage LED.

La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les nouvelles demandes de classement.

Stade Philippe BASSO – ENTRELACS :

La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Marcel FAURE-BRAC – ST MICHEL DE MAURIENNE :

Comme convenu, la Commission contactera la mairie de ST MICHEL DE MAURIENNE et le club pour fixer un rendez-vous pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade Roger MAILLET – ST PIERRE DE BELLEVILLE :

La Commission vous contactera et pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Albert SERRAZ 1 – MONTMELIAN :

La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade du MARAIS 2 – LAISSAUD :

Dossier en cours pour demande d'homologation pour le terrain et d'un éclairage sur le terrain d'entraînement pour un niveau T7.





COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 18 décembre 2023

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET – Magalie JULLIARD

Présents non élus : Daniel BARTHOLOME - Pierrette CATANIA – Mohamed DAIF - Mario LAURENCIN

Sophie LEFEVRE - Francis MOREL BIRON

RAPPEL AUX CLUBS

La commission de discipline regrette que les clubs ne lisent pas le PV jusqu'au bout. Il est regrettable que toutes les semaines, les clubs écrivent pour demander quand ils peuvent venir consulter des documents auprès de la commission de discipline alors que la réponse est écrite en rouge au bas du PV de la discipline. Ainsi, les membres de la commission rappellent :

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

REPONSE AU CLUB

Club du GAPS : suite à votre mail du jeudi 14 décembre, concernant le match arrêté U15 D1 Poule B, la commission de discipline vous répond que le dossier est en instruction. La commission de discipline reviendra vers vous courant janvier, où une audition sera programmée.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de la séance,
Magalie JULLIARD



IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35 € par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Commission de Discipline et Commission d'appel Disciplinaire du 18 décembre 2023						
Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
18/12/2023	D3	Joueur	A. PORTUGAIS CROIX ROUGE CHAMBER	10/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D2	Joueur	A.S. D'UGINE	10/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D4	Joueur	A.S. D'UGINE	10/12/2023	3 MF dont Auto + 1 match avec sursis	11/12/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	A.S. MONT JOVET BOZEL	01/11/2023	CA -SANCTION ANNULEE	18/12/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	A.S. MONT JOVET BOZEL	01/11/2023	CA -SANCTION ANNULEE	18/12/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	A.S. MONT JOVET BOZEL	01/11/2023	CA -SANCTION ANNULEE	18/12/2023
18/12/2023	D5	Joueur	ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE	17/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	Minimes U15 D2	Joueur	C.A. MAURIENNE F. ST JEAN DE MAURIENNE	17/12/2023	3 MF dont Auto + 1 match avec sursis	18/12/2023
18/12/2023	D3	Joueur	C.A. YENNOIS	10/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	01/11/2023	CA -SANCTION ANNULEE	18/12/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	01/11/2023	CA -SANCTION ANNULEE	18/12/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	01/11/2023	CA -SANCTION ANNULEE	18/12/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	01/11/2023	CA -SANCTION ANNULEE	18/12/2023
18/12/2023		Dirigeant	COGNIN SP.		3 Ans suspension ferme	26/12/2023



PV N° 652 du 20 décembre 2023

18/12/2023		Dirigeant	COGNIN SP.		18 mois fermes	26/12/2023
18/12/2023	Cadets U17 D2	Joueur	COGNIN SP.	09/12/2023	3 MF dont Auto + 1 match avec sursis	10/12/2023
18/12/2023		Dirigeant	COGNIN SP.		1 an suspension ferme	26/12/2023
18/12/2023	D5	Joueur	ENT. FOOTBALL CHAUTAGNE	17/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D1	Joueur	ENT. VAL D'HYERES	10/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D2	Joueur	ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY	10/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D1	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	10/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D1	Joueur	F. C. CHAMBOTTE	10/12/2023	1 Match Ferme par révoc sursis	25/12/2023
18/12/2023	Coupe C CORTADE	Joueur	F.C. LA ROCHETTE	16/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D2	Joueur	F.C. SUD LAC	10/12/2023	Auto + 1 match avec sursis	11/12/2023
18/12/2023	Coupe C CORTADE	Joueur	J.S. CHAMBERIENNE	17/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D1	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	10/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	Cadets U17	Joueur	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	09/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D1	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	10/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	Cadets U17 D2	Joueur	U. OLYMPIQUE ALBERTVILLE	09/12/2023	3 MF dont Auto	10/12/2023
18/12/2023	D5	Joueur	U.S. DOMESSIN	10/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D3	Joueur	U.S. DOMESSIN	17/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D3	Joueur	U.S. DOMESSIN	17/12/2023	2 MF dont Auto+1 match avec sursis	18/12/2023
18/12/2023	D3	Joueur	U.S. GRAND MONT LA BATHIE	17/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D3	Joueur	U.S. GRIGNON	10/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	Cadets U17	Joueur	U.S. LA MOTTE SERVOLEX	09/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D2	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	10/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D3	Joueur	U.S. LA RAVOIRE	10/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D3	Joueur	U.S. PONTOISE	10/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	25/12/2023
18/12/2023	D1	Joueur	U.S. PONTOISE	10/12/2023	Auto suffisant	11/12/2023
18/12/2023	Cadets U17	Joueur	U.S.C. AIGUEBELLE	16/12/2023	1 Match Ferme Suite A 3 Avertissements	26/12/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	A.S. MONT JOVET BOZEL	01/11/2023	CA - 7 MF dont auto	27/11/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	A.S. MONT JOVET BOZEL	01/11/2023	CA - 7 MF dont auto + 1 MF par révoc sursis	02/11/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	A.S. MONT JOVET BOZEL	01/11/2023	CA - 7 MF dont auto	27/11/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	01/11/2023	CA - 7 MF dont auto	27/11/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	01/11/2023	CA - 7 MF dont auto	27/11/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	01/11/2023	CA - 7 MF dont auto	27/11/2023
18/12/2023	U20 DISTRICT	Joueur	CHAMBERY SPORT 73	01/11/2023	CA - 21 MF dont auto + 1 MF avec sursis	02/11/2023

ANNEXES

- Rencontres
- Amendes administratives, sportives, disciplines et appel disciplinaire
- Tableau statut de l'arbitrage mi saison DISTRICT 2023 2024

